Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 15 décembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**4 décembre 2025**	
Date d'affichage	**4 décembre 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**21**
	Votants	**30**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO et Stéphanie MARIE **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Virginie DALY, Jean-Philippe COUSIN, Sonia CANTELOUP et Arnaud BELLOUARD **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Sébastien LAGALLE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF, Michel PATARD-LEGENDRE, Mohamed MAÂCHE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.
Absents excusés : Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Virginie DALY, Jean-Philippe COUSIN, Marc DURAN, Sonia CANTELOUP et Arnaud BELLOUARD.
Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2025-116 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF - HALLE DE TENNIS – MODIFICATIONS DE CONTRATS AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°T-2024/011

La Ville d'Ifs, par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024 a attribué les marchés des lots n°1/VRD - Espaces verts, n°2/Curage – Démolition - Gros-œuvre, n°3/Charpente bois-Bardage bois, n°4/Désamiantage - Couverture-Bardage métallique - Polycarbonate, n°5/Etanchéité, n°6/Serrurerie Métallerie Menuiserie Extérieure Aluminium, n°7/Menuiseries Intérieures Bois, n°8/Plâtrerie Sèche Plafonds Suspendus, n°9/Carrelage Faïence, n°10/Peinture Nettoyage, n°11/Plomberie Chauffage Ventilation, n°12/Electricité et n°14/Panneaux photovoltaïques concernant les travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif - halle de tennis.

La Ville d'Ifs, par délibération n°2024-107 en date du 25 novembre 2024, a attribué le lot n°13 – « Sol Sportif » concernant les travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis.

La présente délibération porte sur des modifications de contrats aux lots suivants du marché de réhabilitation de la halle de tennis :

- Modification de contrat n°1 au lot n°2 « Gros-œuvre » : plus-value de 1 641,61 € HT soit 1 969,93 € TTC (devis BATITEC du 17/09/2025), ce qui porte le nouveau montant du marché 189 274,15 € HT soit 227 128,98 € TTC. Cela représente une augmentation de 0,87 % par rapport au montant initial du marché. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
  - Réalisation d'un enduit au droit des nouvelles maçonneries de la halle existante.

- Modification de contrat n°2 au lot n°4 « Désamiantage – couverture – bardage métallique et polycarbonate » : plus-value de 16 000 € HT soit 19 200 € TTC (devis C250542 CH), ce qui porte le nouveau montant du marché à 463 367,14 € HT soit 556 040,57 € TTC. Cela représente une plus-value de 5,31 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrat confondues. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
  - Travaux de dépose du bardage existant sur la halle existante ;

- Modification de contrat n°2 au lot n°7 « Menuiseries intérieures bois » : plus-value de 2 037,29 € HT soit 2 444,75 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché à 45 691,30 € HT soit 54 829,56 € TTC. Cela représente une augmentation de 3,84 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrat confondues. Les prestations de ces modifications de contrat sont les suivantes :
    - Fourniture et pose d'un habillage mural par panneau CP vernis, vissé sur ossature secondaire. Cela représente une plus-value de 12 818,54 € HT soit 15 382,25 € TTC (devis n° : 26/00103)
    - Retrait de prestation de fourniture et de pose d'une ossature bois, socle support des portes/placards au droit des rangements et du local ECS. Cela représente une moins-value de 10 781,25 € HT soit 12 937,50 € TTC (devis n°25/01559).

- Modification de contrat n°1 au lot n°10 « Peinture » : plus-value de 127,50 € HT soit 153 € TTC (devis n° 1817), ce qui porte le nouveau montant du marché à 15 127,50 € HT soit 18 153 € TTC. Cela représente une augmentation de 0,85 % par rapport au montant initial du marché. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
    - Moins-value pour les peintures de sol dans les locaux techniques ;
    - Plus-value pour la reprise des peintures dans la halle existante.

- Modification de contrat n°2 au lot n°12 « Electricité » : plus-value de 10 298,85 € HT soit 12 358,62 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 84 282,55 € HT soit 101 139,06 € TTC. Cela représente une augmentation de 6,96 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrat confondues. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
    - Ajout d'une prise de courant en toiture rendue nécessaire pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques. Cela représente une plus-value de 587,06 €HT soit 704,47 € TTC (devis Q.Q0773875.4.T1).
    - Travaux de modification de la distribution électrique des halles et l'ajout de matériels pour le contrôle d'accès des courts avec le système Ten' UP. Cela représente une plus-value de 9 711,79 € HT soit 11 654,15 € TTC (devis Q.0773875.4.T1).

Il est nécessaire de conclure ces modifications de contrats pour assurer le parfait achèvement des travaux à la suite de l'avancée de la réhabilitation de la halle de tennis.

Il convient de souligner que le montant total des travaux passe ainsi de 2 600 923,74 € TTC (montant initial) à 2 675 589,84 € TTC, soit une augmentation globale de 2,87 % toutes modifications de contrats confondues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;
VU la délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024 portant attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14) ;
VU la délibération n°2024-107 en date du 25 novembre 2024 portant attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis (lot 13) ;
VU la délibération n° 2025-008 du 03 mars 2025 portant modification de contrat n°1 du lot 1 « VRD-ESPACES-VERTS » et du lot 4 « Désamiantage – Couverture – Bardage métallique et polycarbonate ».
VU la délibération n° 2025-087 du 29 septembre 2025 portant modification de contrats au marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis sur les lots 1, 3, 7 et 12 ;
VU l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 10 décembre 2025 ;
VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 10 décembre 2025 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les modifications de contrats au marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis telles qu'énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société BATITEC – ZA 5 rue des 4 vents – 14790 VERSON la modification de contrat n°1 pour le lot n°2 « Gros-œuvre ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ROSAY TECHNIQUE COUVERTURE la modification de contrat n°2 pour le lot n°4 « Désamiantage – Couverture – Bardage métallique et polycarbonate ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société HARET DECO – 3 Rue des Entrepreneurs 14760 BRETEVILLE-SUR-ODON la modification de contrat n°2 pour le lot n°7 « Menuiseries intérieures bois ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CYJOCO – Route de Saint-Louet - 14280 AUTHIE la modification de contrat n°1 pour le lot n°10 « Peinture - nettoyage ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société MASSELIN Energie – ZA Porte Sud – 14 bis, rue Alfred Nobel – 14 123 IFS la modification de contrat n°2 pour le lot n°12 Electricité ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 15 décembre 2025

Le Maire,

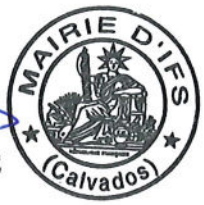

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 16/12/2025

Affichée le : 16/12/2025

Acte à classer

2025-116

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-16T11-00-39.00 (MI266204942)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20251216-2025-116-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Travaux de réhabilitation d'un équipement sportif - halle de tennis - Modifications de contrats au marché de travaux n.t-2024/011

Date de décision : 16/12/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-116.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

15a. MC 1 BATITEC LOT 2.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

15b. AVENANT 2 ROSAY.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

15c. MC 2 HARET DECO L7 MENUISER.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

15d. MC 1 Cyjoco lot 10 peinture.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

15e. MC 2 L12 MASSELIN.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **16/12/25** à **10:37**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **16/12/25** à **11:00**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **16/12/25** à **11:07**	

MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE BATITEC

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS LOT N°2 : CURAGE – DEMOLITION – GROS OEUVRE

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 15 décembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société BATITEC, ZA 5 rue des 4 vents – 14790 VERSON représentée par Monsieur Pierre PLAZANET, représentant de la Société, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société BATITEC a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°2 « Curage – Démolition – Gros œuvre » pour un montant de 187 632, 54 € HT, soit 225 159, 05 € TTC (variante 1 retenue).

La présente modification de contrat n°1 porte sur :

- La réalisation d'un enduit au droit des nouvelles maçonneries de la halle existante.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n°1 entraîne une plus-value de 1 641, 61 € HT soit 1 969, 93 € TTC (devis du 17 septembre 2025). Le nouveau montant du marché est désormais de 189 274, 15 € HT soit 227 128, 98 € TTC soit une augmentation de 0,87 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats comprises.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société BATITEC Pour LA VILLE d'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°2 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE ROSAY TECHNIQUE COUVERTURE

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS LOT N°4 : DESAMIANTAGE – COUVERTURE – BARDAGE METALLIQUE ET POLYCARBONATE

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 15 décembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société ROSAY TECHNIQUE COUVERTURE, 5564 voie des Barges Rousses - 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE représentée par Monsieur Romain BOIVIN, directeur d'agence, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société ROSAY TECHNIQUE COUVERTURE a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°4 « Désamiantage – Couverture – Bardage métallique et polycarbonate » pour un montant de 440 000 € HT, soit 528 000 € TTC.

La présente modification de contrat n°2 porte sur :

- Travaux de dépose du bardage existant sur la halle existante ;

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n°2 entraîne une plus-value de 16 000,00 € HT soit 19 200,00 € TTC (devis C250542 CH). Le nouveau montant du marché est désormais de 463 367,19 € HT soit 556 040,57 € TTC, ce qui représente une augmentation de 5,31 % par rapport au montant initial du marché.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société ROSAY TECHNIQUE COUVERTURE

Pour la VILLE D'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°2 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE HARET DECO

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS
LOT N°7 : MENUISERIE – SERRURERIE – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 15 décembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société HARET DECO, 3 Rue des Entrepreneurs 14760 BRETEVILLE SUR ODON représentée par Monsieur Gaëtan PESCHET, Directeur, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société HARET DECO a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°7 « Menuiserie – Serrurerie-Menuiseries extérieures aluminium » pour un montant de 44 000, 00 € HT, soit 52 800 € TTC.

La présente modification de contrat n°1 porte sur :

- La fourniture et pose d'un habillage mural par panneau CP vernis, vissé sur ossature secondaire. Cela représente une plus-value de 12 818, 54 € HT soit 15 382, 25 € TTC (Devis n° : 26/00103)
- Le retrait de prestation de fourniture et de pose d'une ossature bois, socle support des portes/placards au droit des rangements et du local ECS. Cela représente une moins-value de 10 781,25 € HT soit 12 937, 50 € TTC (Devis n°25/01559).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n° 2 entraîne, d'une part, une plus-value de 12 818, 54 € HT soit 15 382, 25 € TTC (devis n° 26/00103), et, d'autre part, une moins-value de 10 781, 25 € HT soit 12 937, 50 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 45 691, 30 € HT soit 54 829, 56 € TTC, ce qui représente une augmentation de 3, 84 % par rapport au montant initial du marché prenant en compte la modification de contrat n° 1 en moins-value (- 346, 04 € HT soit -415, 25 € TTC).

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société HARET DECO

Pour LA VILLE d'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE CYJOCO

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS
LOT N°10 : PEINTURE

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 15 décembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

L'EURL CYJOCO, Route de Saint-Louet - 14280 AUTHIE représentée par Monsieur Christophe GUERIN, Dirigeant, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société CYJOCO a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°10 « Peinture - Nettoyage » pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

La présente modification de contrat n°1 porte sur :

- Moins-value pour les peintures de sol dans les locaux techniques ;
- Plus-value pour la reprise des peintures dans la halle existante ;

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n°1 entraîne d'une part une moins-value de 232, 50 € HT (soit 279 € TTC) et d'autre part une plus-value de 360, 00 € HT soit 432,00 € TTC (devis n° 1817). De ce fait, le montant de la plus-value globale est de 127, 50 € HT soit 153, 00 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 15 127, 50 € HT soit 18 153, 00 € TTC soit une augmentation de 0,85 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats comprises.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société CYJOCO Pour LA VILLE d'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°2 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE MASSELIN ENERGIE TERTIAIRE

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS
LOT N°12 : ELECTRICITE

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 15 décembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société MASSELIN ENERGIE, ZA Porte Sud – 14 Bis rue Alfred NOBEL 14123 IFS représentée par Monsieur Josselin LE LOUARN, Chef d'entreprise, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société MASSELIN TERTIAIRE a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°12 « Electricité » pour un montant de 78 800, 00 € HT, soit 94 560 € TTC.

La présente modification de contrat n°2 porte sur :

- L'ajout d'une prise de courant en toiture rendue nécessaire pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques. Cela représente une plus-value de 587,06 € HT soit 704,47 € TTC (devis Q.Q0773875.4.T1).

- Des travaux de modification de la distribution électrique des halles et l'ajout de matériels pour le contrôle d'accès des courts avec le système Ten' UP. Cela représente une plus-value de 9 711,79 € HT soit 11 654,15 € TTC (devis Q.0773875.4.T1).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n° 2 entraîne une plus-value de 10 298, 85 € HT soit 12 358, 62 € TTC (devis n° Q.Q0773875.4.T1). Le nouveau montant du marché est désormais de 84 282, 69 € HT soit 101 139, 06 € TTC (prenant en compte la modification de contrat n° 1 en moins-value), ce qui représente une augmentation de 6, 96 % par rapport au montant initial du marché.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société MASSELIN
TERTIAIRE

Pour LA VILLE d'IFS